

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2024

1. Désignation du secrétaire de séance

Le Conseil Municipal désigne Mme SCHEHR Katia comme secrétaire de séance.
Adopté à l'unanimité.

2. Vote des taux des impôts locaux pour 2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas augmenter les taux des impôts directs locaux pour l'année 2024 et maintient les taux comme suit :

TFPB :	28,83 %
TFPNB :	65,29 %
TH :	16,50 %
CFE :	22,96 %

Adopté à l'unanimité.

3. Budget primitif 2024

Le Conseil Municipal, après lecture des crédits proposés par Monsieur le Maire, vote le Budget Primitif 2024 de la commune de Niederroedern comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses	830 000,00 €
Recettes	830 000,00 €

Section d'investissement

Dépenses	712 100,00 €
Recettes	712 100,00 €

Adopté à l'unanimité.

4. Chasse : frais de la procédure d'adjudication

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte la note de frais à hauteur de 100,00 € établie par M. Emmanuel ROUX, Trésorier, qui a assuré la tenue de la séance d'adjudication du lot de chasse n°2 en date du 04/01/2024. Les frais de publication dans la presse étaient de 266,00 €. Le total à refacturer à l'adjudicataire, M. Sébastien MARX est donc de 366,00 €, conformément à l'article 12 du cahier des charges type.

Adopté à l'unanimité.

5. Renouvellement de la convention avec La Poste pour la gestion d'un point de contact LPAC (La Poste Agence Communale)

M. le Maire présente au Conseil Municipal le projet de renouvellement de la convention pour l'Agence Postale Communale (APC) qui a pour objet :

- L'amélioration du niveau de service qui répond aux attentes des habitants (dispositif de dialogue entre la commune, La Poste et ses commissions départementales),
- Une accessibilité horaire minimum de 12 heures (10 heures actuellement),
- Une durée de convention plus souple (entre 1 et 9 ans - actuellement 3 ans),
- Une offre de service élargie pour répondre aux besoins du public (La Poste Mobile, tablettes Ardoiz et veilles séniors...),

- Une rémunération valorisant l'activité (versement d'une partie des bénéfices générés par les ventes de produits par l'APC,
- Une formation à distance obligatoire plus accessible (outil SpeechMe),
- Une relation de partenariat plus fluide (n° unique maintenance, outil plus moderne, accompagnement des partenaires, suivi pour une amélioration du service).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise M. le Maire à signer la convention de partenariat pour la gestion d'un point de contact LPAC.

Adopté à l'unanimité.

6. Numérotation d'un terrain

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer :
le numéro 3 rue des Merles au terrain de M. Anthony PERRIOT issu de la division en cours des parcelles n° 208-210-212 et 214 en section 01 entre le 1 et le 5 rue des Merles.

Adopté à l'unanimité.

7. Divers

a) Cérémonie du 8 Mai

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'organiser une cérémonie de Commémoration avec dépôt de gerbe le Mercredi 8 Mai 2024 à 10h30 au monument aux morts.

Adopté à l'unanimité.

b) Convention de dématérialisation des bulletins INSEE pour l'état civil

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la dématérialisation de la transmission des informations d'état civil à l'INSEE et la proposition d'engagement de la commune concernant la transmission des bulletins d'état civil à l'INSEE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à signer ledit engagement avec l'INSEE et tout document s'y rapportant.

Adopté à l'unanimité.

c) Elections européennes du 9 juin

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe le planning d'intervention des conseillers au bureau de vote pour les élections européennes du 9 juin 2024.

Adopté à l'unanimité.

d) Pose d'un Stolperstein le dimanche 16 juin

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'organisation par une famille de la pose d'un Stolperstein l'après-midi du dimanche 16 juin 2024 au droit du 1 rue de Blond.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord pour l'organisation de la pose de ce Stolperstein.

Adopté à l'unanimité.

e) Aménagement de la cour de l'école

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de végétalisation de la cour de l'école et le devis de la société REH SAS Revêtement extérieur HEIBY pour un montant de 33 279,00 € HT, soit 39 934,80 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à lancer le projet de végétalisation de la cour de l'école, demander les subventions, signer ledit devis et tout document se rapportant à ce projet.

Adopté à l'unanimité.

f) Aménagement de chemins cyclables

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à lancer le projet d'aménagement de chemins cyclables (chemin du moulin Geritt et du Neugartenhof), demander les subventions, signer le devis et tout document se rapportant à ce projet.

Adopté à l'unanimité.